

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 mars 2022**

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 7 mars 2022 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 1<sup>er</sup> mars 2022. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Etaient présents** : MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;  
Mmes, Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG, Sylvie VOGT, Aurélie LERCH Rachel BRUDER ;  
MM. Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER,  
Geoffrey RIBER Eric TREHIOU ; Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : M. Fabrice JEGGY donne procuration à M. Armand FURLING

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 janvier 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications
5. Société de musique : demande de subvention
6. Ecoles : voyage à Paris
7. Subvention Association sportive Collège Schœlcher
8. Mise en place d'un miroir rue du Schachen
9. Permis d'aménager
10. Divers

**1. Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2022 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. Geoffrey RIBER en qualité de secrétaire de séance.

### **3. Délégation de signature**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

- le bien cadastré section 3 parcelles n° 5 et 157/4 d'une superficie totale de 12 ares sis au 23 rue de l'Eglise,
- le bien cadastré section 38 parcelle n° 217/85 d'une superficie de 7 ares 20 sis au 5 impasse des prés.

### **4. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2022 la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication comme suit :  
42,64 € par kilomètre et par artère en souterrain soit 1 008,14 € pour 23,643 km ;  
58,85 € par kilomètre et par artère en aérien soit 173,48 € pour 2,948 km  
28,43 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques, soit 73,92 € pour 2,60 m<sup>2</sup>  
soit un montant total de 1 255,54 € pour l'année 2022.
- de charger le maire du recouvrement de cette redevance d'un montant total de 1 255,54 €.

### **5. Société de musique : demande de subvention**

Monsieur Eric TREHIOU, Président de l'association, quitte la salle.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande d'une subvention de la Société de Musique Fraternité de Meyenheim pour des travaux à la salle de Musique pour un montant de 21 000 € :

- Isolation de la façade Nord et remplacement d'une fenêtre,
- Travaux d'assainissement,
- Travaux de ventilation.

Ces travaux constituent la dernière tranche prévue de la rénovation de la salle de musique.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- d'allouer une subvention de 3 500 € à la Société de Musique Fraternité de Meyenheim, compte 20422
  - d'amortir cette subvention sur une période d'un an, soit en 2023,  
(compte 280422 - recette d'investissement et compte 6811 - dépense de fonctionnement)
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

## **6. Ecoles : voyage à Paris**

En date du 2 novembre 2021, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 70 € aux élèves de la classe de CM1-CM2 pour un voyage scolaire à Paris du 23 au 25 mai 2022.

L'enseignante, Mme Carole KLINGELSCMITT, nous a transmis une demande complémentaire pour une élève arrivée en cours d'année et domiciliée à Meyenheim.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 70 € pour cette élève.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

## **7. Subvention Association sportive Collège Schœlcher**

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'association sportive du Collège Victor Schœlcher d'Ensisheim d'une subvention de 3,00 € par licencié, montant équivalent à celui versé par le Conseil Général, concernant 15 enfants domiciliés à Meyenheim, soit une subvention totale de 45,00 €.

## **8. Mise en place d'un miroir rue du Schachen**

Madame le Maire soumet au conseil Municipal la demande de la copropriété « Le Carré des Deux Lions » située au 2C et D rue du Schachen pour la mise en place d'un poteau avec miroir d'agglomération sur le domaine public pour améliorer la visibilité des véhicules sortant de la résidence. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis de la société Est Signalisation, à la charge des copropriétaires, et d'une concertation avec la commune.

Après délibération le Conseil Municipal décide de reporter ce point pour déterminer les responsabilités en cas d'accident.

## **9. Permis d'aménager**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis d'aménager pour un lotissement sis rue des jardins, déposé par la Commune de Meyenheim.

## **10. Divers**

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 8 février 2022 le Conseil de Communauté a pris acte :

- des orientations budgétaires présentées par le Président,
- des futures modalités de participation obligatoire des employeurs territoriaux à compter de 2025 pour la prévoyance et de 2026 pour la complémentaire santé,

Par ailleurs, les délégués ont décidé :

- d'approuver la mise à jour du plan des effectifs,
- de créer un comité social territorial compétent pour tous les agents de la Ville d'Ensisheim et de la 3CHR suite à la mise en place de services communs entre les deux institutions,

- le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congés de maladie ordinaire atteints du coronavirus à compter du 25 mars 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023,
  - d'approuver la modification des statuts concernant la petite enfance et la mobilité douce,
  - d'autoriser le Président à signer un contrat de location et de régie publicitaire pour un véhicule de service,
  - d'approuver l'adhésion de la 3CHR au groupement de commande pour les missions de géomètre expert,
  - d'autoriser le Président à signer l'acte de vente d'un terrain de 14 ares 03 situé dans la ZA d'Oberhergheim à la SCI AUMI (installation de fauteuils monte escalier, d'ascenseurs, privatif et public) au prix de 43 493 € HT,
  - d'autoriser le Président à signer l'acte de vente d'un terrain de 25 ares 63 situé dans la ZA d'Oberhergheim à l'entreprise de construction JAEGY Sarl au prix de 85 219 € HT,
  - d'autoriser le Président à signer l'acte de vente d'un terrain de 56 ares 21 situé dans la ZA du Grundfeld à la MDB Eurl (siège administratif de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin et du Fonds d'Indemnisation des Dégât des Sangliers) au prix de 157 388 € HT,
  - de verser des indemnités de préjudices agricoles et de perte de culture pour un montant de 151,89 € pour une parcelle acquise dans le cadre des travaux su giratoire à Niederentzen, giratoire nécessaire à l'accès de la Zone d'Activité,
  - de fixer le montant total des indemnités de pertes de récoltes à 10 593,39 € suite au diagnostic archéologique réalisé au Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace,
  - d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage de la construction d'un groupe scolaire et périscolaire et la réhabilitation de l'école des filles en Mairie à Meyenheim pour un montant travaux et études de 4 626 558,62 € HT, ainsi que le plan de financement comprenant l'aide de la 3CHR au titre de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse ;
  - d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la rue de Munwiller à Meyenheim pour un montant travaux et études de 300 000 € HT,
  - de valider le plan de financement des travaux de la toiture et de l'étanchéité de la crèche Coquelibulle de Niederentzen pour un montant estimatif de 321 550 € HT,
  - d'autoriser le Président à signer la Convention avec la Région Grand Est pour le soutien à la réalisation d'études de mobilité,
  - d'autoriser le Président à signer la Convention avec le PETR Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon concernant le Programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique,
  - d'autoriser le Président à signer la Convention avec l'Association Rex'Anim créée en lieu et place de l'Association OMSAL pour la gestion des Activités d'Eté.
- Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour l'attribution de marchés divers ainsi que de marchés de travaux, d'études et d'avenant concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Madame Christelle LANG a évoqué des dysfonctionnements récurrents au niveau de la déchetterie : les bennes ne seraient pas vidées régulièrement et ne permettent pas la valorisation des déchets recyclables ; les dépôts étant dirigés vers les bennes « tout venant ». Ces informations seront transmises à la 3CHR.

Personne ne demandant plus la parole, la réunion est close à 20h30

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 7 mars 2022
---

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 janvier 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications
5. Société de musique : demande de subvention
6. Ecoles : voyage à Paris
7. Subvention Association sportive Collège Schœlcher
8. Mise en place d'un miroir rue du Schachen
9. Permis d'aménager
10. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal	Donne procuration à Armand FURLING	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale		